



Indemnités journalières

La CSSM organise des rencontres dédiées aux employeurs et services RH

La Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) organise, d'août à octobre 2026, plusieurs rencontres à destination des employeurs et services RH.

Ces rendez-vous ont pour objectif de leur permettre de mieux comprendre leurs droits, leurs démarches et les dispositifs qui les concernent.

Deux thématiques essentielles seront abordées :

- Les indemnités journalières (IJ) en cas d'arrêt de travail, de congé maternité/paternité et de congé supplémentaire de naissance ;
- Les accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP).

Afin de permettre au plus grand nombre de participer, chaque thématique est proposée à deux dates différentes.

Les participants peuvent ainsi choisir la date qui leur convient pour chacun des deux sujets.

IJ Maladie / Maternité :

Jeudi 27 août 2026

Jeudi 24 septembre 2026 IJ – Accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)

Jeudi 10 septembre 2026

Jeudi 1er octobre 2026

Les participants sont invités à prendre part aux deux thématiques, en choisissant pour chacune la date qui correspond le mieux à leurs disponibilités.

Les inscriptions se font via le lien d'inscription communiqué sur les réseaux sociaux de la CSSM.

Les places sont limitées.